

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-24

AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE RESTAURATION DE MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS

Lors de sa séance du 29 juin 2006, l'Assemblée Départementale a pris acte du programme Etat 2006 de restauration de monuments historiques et approuvé une autorisation de programme de **119 905 €** pour l'aide aux communes en matière de restauration des monuments historiques classés et inscrits.

Je vous propose d'examiner les demandes de subventions déposées par les communes et d'approuver les propositions d'aides départementales suivantes ci-dessous présentées.

I- IMMEUBLES CLASSÉS ET ORGUES CLASSÉES N'APPARTENANT PAS A L'ETAT

A. Nature des travaux subventionnables

1er cas : restauration des édifices classés (grosses réparations – études - Travaux de strict entretien sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat)

2ème cas : Restauration des sols des édifices classés programmée par l'Etat

3ème cas : Travaux de restauration des orgues classées tels qu'inscrits au programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Bénéficiaires :

Communes

C. Financement départemental :

◆ Maître d'ouvrage : Etat (Ministère de la Culture)

- *participation de l'Etat* : 50 %
- *participation du Département* : 25 % du coût des travaux sous forme d'un fonds de concours à l'Etat ou de subvention à la commune (soit 50 % de la charge nette de la commune)

- ◆ Taux de subvention du Département plafonné à 50 % de la participation de l'Etat lorsque celle-ci est inférieure à la moitié du coût des travaux.

Les dossiers déposés au titre des travaux de strict entretien et de restauration des monuments historiques classés appartenant aux communes du département concernent les communes suivantes :

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
1- MONTAUBAN : Place Nationale	Poursuite de la restauration des façades 1 ^{ère} tranche	418 000 €	167 200 € (40 %)	167 200 € (40 %)	83 600 €◆ (20 %)
2 - MOISSAC Eglise St Pierre	Restauration de l'orgue	18 546 €	9 273 €	4 637 €	4 636 €&
Strict Entretien : 3- BEAUMONT de LOMAGNE Eglise	Restauration du baldaquin	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €&
4- MONTAUBAN Eglise St Jacques	Restauration des vitraux 2° tranche et réfection des maçonneries du chevet 2° tranche	30 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €&
5 - MONTAUBAN Musée Ingres	Réfection des maçonneries et menuiseries 2° Tranche	10 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €&
6 - MONTPEZAT de QUERCY Eglise de Saux	Révision de couverture	5 000 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €&
7 - NOHIC Eglise	Assainissement des maçonneries 3° Tranche	3 000 €	1 500 €	750 €	750 € &
TOTAL					108 236 €

& Subvention directe

- ◆ Subvention versée à la SEMAEM en application de la délibération de la Ville en date du 28 juillet 2004 et de la convention publique d'aménagement approuvée par la Ville le 21 janvier 2004.

II - IMMEUBLES INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des édifices inscrits appartenant aux communes.

B. Bénéficiaires :

Communes.

C. Financement départemental :

- ◆ Dépense subventionnable : coût HT des travaux
- ◆ Taux de subvention : 25 %
 - majoré de 30 % si la population communale est comprise entre 300 et 500 habitants
 - majoré de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants

Les dossiers déposés au titre de la restauration des Monuments Historiques Inscrits à l'Inventaire Supplémentaire concernent les communes suivantes :

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	Commu- nauté de Communes	COMMUNE	DEPARTEMENT
8 -ST PAUL D'ESPIS Eglise St Jean	Remplacement des portes extérieures d'entrée	7 030 €	2 636 €	2 637 €	1 757 €&
				TOTAL	1 757 €

& Subvention directe

III - OBJETS MOBILIERS COMMUNAUX

A. Nature des travaux subventionnables

Restauration des objets mobiliers classés et inscrits sur la base d'un programme annuel arrêté par l'Etat.

B. Bénéficiaires :

Communes

C. Financement départemental

- ◆ Participation de l'Etat égale ou supérieure à 50 % du coût des travaux : aide départementale fixée à 50 % de la dépense à la charge de la commune.
- ◆ Participation de l'Etat inférieure à 50 % du coût des travaux : aide départementale fixée à 50 % du montant de la participation de l'Etat.

Les dossiers déposés concernent les communes suivantes :

OBJETS MOBILIERS CLASSES

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
9 - MONTPEZAT de QUERCY Collégiale	Restauration du retable 1 ^{ère} tranche	5 251 €	2 625 €	1 314 €	1 312 € &
10 - POMPIGNAN Eglise paroissiale	Sécurisation des objets mobiliers	1 791 €	895 €	449 €	447 € &
TOTAL					1 759 €

& Subvention directe

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
11 - MALAUSE Eglise Ste Rose	Restauration tableau Ste Rose	6 140 €	1 535 €	3 070 €	1 535 €&
12 - MONTJOI Eglise	Restauration tabernacle 1 ^{ère} tranche	6 473 €	1 618 €	3 237 €	1 618 €&
13 - VERFEIL Eglise de Selgues	Restauration retable	8 555 €	2 138 €	4 279 €	2 138 €&
TOTAL					5 291 €

& Subvention directe

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aides susvisées d'un montant global de **117 043 €**:

La situation budgétaire s'établirait ainsi :

- Délibération de programme 2006 :----- 119 905 €
- Engagement à la présente commission : ----- 117 043 €
- Reliquat : ----- 2 862 €

Les dépenses seront imputées aux articles 204, Fonction 312 du Budget Départemental.

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-24

**AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE RESTAURATION DE
MONUMENTS HISTORIQUES CLASSES ET INSCRITS**

—

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde un volume global de subventions départementales d'un montant de 117 043 € tel que réparti en annexe :
 - immeubles classés et orgues classées n'appartenant pas à l'Etat 108 236 €
 - immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques 1 757 €
 - objet mobiliers communaux
 - objets mobiliers classés 1 759 €
 - objets mobiliers inscrits 5 291 €
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 204, fonction 312 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE

CP 06/11-24 an

Aide aux communes en matière de restauration de monuments historiques classés et inscrits

I – Immeubles classés et orgues classées n'appartenant pas à l'Etat

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
1- MONTAUBAN : Place Nationale : CLT 3026	Poursuite de la restauration des façades 1 ^{ère} tranche	418 000 €	167 200 € (40 %)	167 200 € (40 %)	83 600 € (20 %)
2 - MOISSAC Eglise St Pierre CLT 2757	Restauration de l'orgue	18 546 €	9 273 €	4 637 €	4 636 €*
Strict Entretien : 3- BEAUMONT de LOMAGNE Eglise - CLT 2866	Restauration du baldaquin	40 000 €	20 000 €	10 000 €	10 000 €*
4- MONTAUBAN Eglise St Jacques CLT 2886	Restauration des vitraux 2° tranche et réfection des maçonneries du chevet 2° tranche	30 000 €	12 000 €	12 000 €	6 000 €*
5 - MONTAUBAN Musée Ingres CLT 2887	Réfection des maçonneries et menuiseries 2° Tranche	10 000 €	4 000 €	4 000 €	2 000 €*
6 - MONTPEZAT de QUERCY Eglise de Saux CLT 2862	Révision de couverture	5 000 €	2 500 €	1 250 €	1 250 €*
7 - NOHIC Eglise CLT 2857	Assainissement des maçonneries 3° Tranche	3 000 €	1 500 €	750 €	750 € *
TOTAL					108 236 €

* Subvention directe

II – Immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	Communauté de Communes	COMMUNE	DEPARTEMENT
8 - ST PAUL D'ESPIS Eglise St Jean CLT 2852	Remplacement des portes extérieures d'entrée	7 030 €	2 636 €	2 637 €	1 757 €*
TOTAL					1 757 €

* Subvention directe

III – Objets mobiliers communaux

OBJETS MOBILIERS CLASSES

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
9 - MONTPEZAT de QUERCY Collégiale CLT 2958	Restauration du retable 1 ^{ère} tranche	5 251 €	2 625 €	1 314 €	1 312 € *
10 - POMPIGNAN Eglise paroissiale CLT 2868	Sécurisation des objets mobiliers	1 791 €	895 €	449 €	447 € *
TOTAL					1 759 €

* subvention directe

OBJETS MOBILIERS INSCRITS

COMMUNE	TRAVAUX	COUT	ETAT	COMMUNE	DEPARTEMENT
11 - MALAUSE Eglise Ste Rose CLT 2957	Restauration tableau Ste Rose	6 140 €	1 535 €	3 070 €	1 535 €*
12 - MONTJOI Eglise CLT 2984	Restauration tabernacle 1 ^{ère} tranche	6 473 €	1 618 €	3 237 €	1 618 €*
13 - VERFEIL Eglise de Selgues CLT 2674	Restauration retable	8 555 €	2 138 €	4 279 €	2 138 €*
TOTAL					5 291 €

* Subvention directe

Le Président,